

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (ci-après appelées CGV)** **En vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2023**

### **1. IDENTITE DU VENDEUR**

« MBE » – Société à Responsabilité Limitée au capital de 377 160 Euros – Siège social : 45 Rue Gilles Roberval – Immeuble Le Roberval II – 30900 NÎMES - Téléphone 04 66 40 00 10 – FAX 04 66 40 00 11 – Mail : [contact@mbe-nutri.com](mailto:contact@mbe-nutri.com)  
RCS NIMES : 440 096 170 – N° SIRET : 440 096 170 00020 - Code APE 4638B – TVA intracommunautaire n° FR85440096170  
Site internet : [www.le-must-du-bien-etre.com](http://www.le-must-du-bien-etre.com)

### **2. CHAMP D'APPLICATION ET ADHESION AUX PRESENTES CGV**

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre la société « MBE » et le Client. Les présentes CGV définissent ainsi les conditions dans lesquelles la société « MBE » fournit à son client professionnel les produits qui sont listés dans son catalogue.

Les présentes CGV sont communiquées par la société « MBE » à ses Clients professionnels dans son catalogue, document qui permet au Client de passer commande. Les présentes CGV sont également communiquées à tout Client qui en ferait la demande pour son activité professionnelle et ce conformément aux dispositions légales.

En conséquence, la passation d'une commande par le Client professionnel implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tous autres documents émis par la société « MBE » qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière, aucune condition générale d'achat émise par le Client professionnel ne peut, sauf exception formelle, préalable et écrite de la société « MBE », prévaloir sur les présentes CGV.

Les présentes CGV peuvent être complétées par d'éventuelles conditions générales catégorielles pour les ventes conclues entre professionnels ou par des conditions particulières de vente, et ce dans les conditions légales et règlementaires.

À tout moment, la société « MBE » se réserve la possibilité de modifier le contenu des présentes CGV. Le Client sera informé des modifications éventuelles dans un délai de Huit jours à compter de la date de leur mise à jour.

La commande sera soumise aux CGV en vigueur au moment de la passation de commande.

### **3. PASSATION DE COMMANDE**

Toute commande de produits figurant dans le catalogue de la société « MBE » implique, de la part du Client, l'acceptation pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Les commandes du Client peuvent être adressées à la société « MBE » par téléphone, télécopie, courrier électronique ou par courrier postal.

La commande du Client ne pourra être traitée par la société « MBE » qu'à la condition que ce dernier ait communiqué à la société « MBE » toutes les informations nécessaires à la passation de sa commande.

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et matérielle du Client. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de la société « MBE ».

La société « MBE » se réserve le droit de refuser d'enregistrer toute nouvelle commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une facture échue ou en cours, ou en cas de tout autre désaccord commercial pouvant nuire à la société « MBE ».

La société « MBE » s'engage à honorer les commandes reçues uniquement dans la limite des stocks disponibles de ses produits. En cas de rupture de stocks, le Client en sera informé dans les 48 heures ouvrables suivant la date de sa commande, la société « MBE » lui communiquera le nouveau délai de disponibilité des produits.

En cas de rupture de stocks, le Client disposera alors de trois choix :

- Prendre acte du nouveau délai de disponibilité : dans ce cas, la commande pourra alors être livrée en une ou plusieurs fois sans que cela n'engendre de frais supplémentaires pour le client,
- Modifier sa commande à hauteur des produits en rupture de stocks,
- Annuler totalement la commande, sans aucun frais facturé au Client.

#### **4. TARIFS ET REDUCTIONS DE PRIX**

Les Prix figurant dans le catalogue sont indiqués en Euros et s'entendent Hors Taxes et Hors Frais de Transport.

Les prix catalogue sont calculés et mis à jour le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année.

Les produits sont facturés au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les tarifs figurant sur le catalogue sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au jour de l'établissement dudit catalogue. En cas de modification ultérieure des taux de TVA ou en cas d'instauration de nouvelles taxes assises sur la consommation, ces variations seront répercutées sur nos tarifs nonobstant ce qui précède, et ce au taux en vigueur au jour de la passation de commande.

Une participation aux frais d'expédition peut être demandée lors de la commande – ces conditions sont définies au 1er janvier de chaque année.

Pour les ventes à destination de l'étranger, le transfert des coûts s'effectuera selon l'Incoterm CCI (FCA, CPT, ...) prévu au contrat, dernière version en vigueur au moment de l'établissement de l'offre.

La société MBE se réserve néanmoins le droit de réviser, sans préavis, les tarifs des produits achetés à l'étranger. Ces tarifs étant directement liés à la fluctuation des devises étrangères.

Des rabais, remises ou ristournes pourront être accordés par la société « MBE » au Client en cas de circonstances particulières et sur accord exprès et écrit du Vendeur.

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code. Le Vendeur et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu.

#### **5. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Un acompte pourra être demandé par la société « MBE » au moment de la passation de commande du Client.

Sauf conditions particulières émises par la société « MBE » lors de la confirmation de commande, les factures sont payables, en Euro, à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture, par chèque, virement ou par lettre de change relevé (LCR).

Un escompte de 2% est accordé pour tout paiement anticipé. Dès lors, le paiement devra se faire dans un délai de 8 jours ouvrés maximum, par chèque ou virement uniquement.

Les factures sont établies au moment de l'expédition des produits et sont jointes au colis livré au Client.

Toute facture non réglée dans les délais de paiement figurant sur la facture donnera lieu, sans qu'un rappel soit nécessaire :

- à l'application d'intérêts de retard calculés au taux directeur de refinancement de la Banque Centrale Européenne (dit « taux refi ») majoré de 10 points de pourcentage, intérêts exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'à complet paiement du prix,
- au paiement d'une somme forfaitaire de quarante Euros due au titre des frais de recouvrement pour les Clients professionnels. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la société « MBE » sera en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification,
- au paiement d'une indemnité égale à 20 % de la somme impayée à titre de clause pénale, en cas d'intervention contentieuse pour obtenir le recouvrement de sa créance, à laquelle s'ajouteront les intérêts légaux et les frais de justice.

Il est précisé qu'en cas de demande de versement d'un acompte par le Vendeur au Client, cet acompte ne constitue pas des arrhes. Aussi, l'acompte versé ne sera pas restitué au Client si le Client annule ou modifie sa commande (sauf cas de rupture de stocks des produits commandés). Par conséquent, cet acompte sera conservé par le Vendeur à titre de clause pénale.

A défaut de règlement de tout ou partie des factures par le Client, la société « MBE » se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat, de récupérer les produits conformément à la clause de réserve de propriété figurant aux présentes et de conserver les règlements déjà perçus à titre de clause pénale, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Le Vendeur se réserve également le droit de refuser des commandes de clients qui ne présenteraient pas de garanties de solvabilité satisfaisantes.

## **6. DELAIS DE LIVRAISON**

### **a. Modalités de livraison :**

Sauf cas particuliers, la société « MBE » traite et expédie les commandes du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et sauf période de fermeture de la société pour congés annuels. La société « MBE » s'engage à avertir ses clients au minimum trois semaines avant les périodes de fermetures. Les commandes reçues le samedi seront traitées et expédiées à compter du lundi suivant.

Une commande ne peut être associée qu'à une seule adresse postale. Si le Client souhaite être livré à plusieurs adresses, il devra procéder à une passation de commande pour chacune des adresses postales concernées.

Une fois que la commande est préparée, la livraison est effectuée :

#### **En France métropolitaine et pour la Corse :**

Les commandes seront acheminées par l'intermédiaire de notre prestataire de transport habituel dans un délai moyen de 24 à 72 heures.

#### **A l'international :**

L'ensemble des marchandises sera livré en fonction des règles des Incoterms 2010.

Le risque des marchandises est transféré au Client conformément à l'Incoterm susvisé.

Le Client est responsable du respect de l'ensemble des lois et des règlements en vigueur dans son pays, concernant l'importation et l'utilisation des marchandises.

### **b. Délais de livraison :**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des produits et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité au profit du Client, ni motiver l'annulation de la commande, sauf le cas susvisé à l'article 3 des présentes CGV de la rupture des stocks des produits.

La société « MBE » s'efforce de respecter les délais de livraison annoncés, sauf cas de force majeure ou en cas de circonstances hors de son contrôle.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la société « MBE » de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, le terrorisme, l'incendie, les grèves, le gel, la tempête, les inondations, les accidents, les difficultés d'approvisionnement, l'interruption des transports, l'interruption de la fourniture d'énergie, sans que cette liste soit limitative.

### **c. Transfert des risques :**

Le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, la société « MBE » étant réputée pour avoir remplie son obligation de délivrance dès lors qu'elle a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserve.

Le Client ne dispose d'aucun recours en garantie contre la société « MBE » en cas de défaut de livraison des produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement, seule la responsabilité du transporteur pourra alors être engagée à ce titre.

Le jour de la livraison, il appartient au Client de faire toutes les constatations nécessaires et toutes réserves sur le bon de livraison du transporteur et ce de manière lisible et de confirmer impérativement ces mêmes réserves par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la société « MBE », et ce au plus tard dans les deux jours ouvrables de la livraison des produits. Toute réclamation formulée hors de ces délais et dans ces formes ne pourra être acceptée.

Pour être valables, ces réserves doivent être effectuées par le Client à la livraison et avant toute transformation ou retouche des produits en cause. Le Client s'engage à conserver les éléments dans leur emballage d'origine et dans l'état dans lesquels ils ont été livrés.

Sauf conditions particulières liées à un accord formel entre les deux parties, les produits livrés ne sont ni repris, ni échangés par la société « MBE ».

Dès la livraison des produits effectuée, le Client supportera exclusivement les risques de perte, de détérioration ou de vol, desdits produits, ainsi que les dommages qu'ils pourront occasionner, nonobstant la clause de réserve de propriété ci-après stipulée.

## **7. GARANTIE**

La société « MBE » apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité de ses produits.

Dans le cadre d'une reprise des produits, qui serait acceptée expressément par la société « MBE » et par écrit, le produit devra nous être retourné intact, dans son emballage d'origine, non entamé, et ce aux frais du Client sauf accord écrit de la société « MBE » pour prendre à sa charge lesdits frais de transports.

Les produits livrés par la société « MBE » bénéficient d'une garantie couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation.

Cette garantie est limitée et plafonnée au remplacement ou au remboursement sous forme d'avoir du montant des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Les produits étant destinés à un usage alimentaire, les dates de consommation indiquées doivent être strictement respectées par le client.

Sont exclus de la garantie : tous les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, à une usure normale, à une négligence, à un défaut d'entretien ou de surveillance des produits, à un choix erroné des produits ou une utilisation anormale des produits par le Client et perçus comme tel par le Vendeur.

La garantie ne peut intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été conçus.

La société « MBE » ne peut être tenue pour responsable du non-respect des conditions d'utilisation des produits prescrites dans la notice du produit, et pour tout préjudice qui n'aurait pas un lien direct avec les produits vendus (notamment perte d'une chance, manque à gagner financier, etc. sans que cette liste soit exhaustive).

Le Client devra utiliser de manière conforme et normale les produits vendus en respectant les prescriptions techniques et les éventuelles recommandations de la société « MBE ».

## **8. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Le transfert de propriété des produits vendus au profit du Client est conditionné au paiement intégral du prix en principal et accessoires par ce dernier. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison des Produits, au transfert au Client des risques de pertes, d'endommagement ou de vol des biens soumis à la réserve de propriété. La société « MBE » se réserve la propriété des Produits jusqu'au complet paiement du prix, conditions que le Client accepte expressément.

Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des Produits, les frais de retour restant à la charge du Client et les versements versés nous resteront acquis à titre de clause pénale.

Dans l'hypothèse d'un sinistre affectant les produits vendus, objet de la présente clause, et restés impayés, le Vendeur sera en droit de demander au client le transfert à son profit de l'indemnité d'assurance versée au client par son assureur.

## **9. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de la société « MBE » sur ses produits.

La société « MBE » conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

Le Client s'engage expressément, à ne jamais, directement ou indirectement, contrefaire les produits de la marque « MBE » ou reproduire les formules chimiques des produits de la marque « MBE » afin de commercialiser des produits identiques ou similaires et cela pendant toute la durée de vie du ou des produits.

Les formules chimiques éventuellement communiquées par la société « MBE » au Client devront être immédiatement restituées à la société « MBE » en cas de résiliation du présent contrat. En cas de manquement à cet engagement de restitution, ou en cas de contrefaçon, la société « MBE » se réserve le droit de saisir le Tribunal compétent afin d'obtenir des dommages et intérêts.

## **10. ZONE GEOGRAPHIQUE**

Sauf accord écrit et préalable entre la société « MBE » et le Client, la société « MBE » :

- n'autorise pas ses clients à vendre les produits figurant au catalogue « MBE » en dehors de la zone géographique suivante : La France Métropolitaine, Corse, Monaco et les DOM-TOM.
  - n'autorise pas ses clients à vendre les produits figurant au catalogue « MBE », sur internet, en dehors de la zone géographique désignée ci-dessus.
  - autorise uniquement ses clients à vendre les produits figurant au catalogue « MBE » à des Clients finaux consommateurs définis comme tels dans le Code de la Consommation.
- Le client a donc l'interdiction de vendre les produits figurant au catalogue « MBE » à des Clients professionnels.

Les pays de la Zone Union Européenne et hors Zone Union Européenne font l'objet d'un contrat de distribution et ne sont pas autorisés à vendre les produits figurant dans le catalogue « MBE » en dehors de la zone géographique déterminée dans leur contrat de distribution.

En cas de non-respect des stipulations du présent article, la société « MBE » se réserve le droit de mettre fin aux relations commerciales qui la lie au Client, et ce sans préavis, et se réserve le droit d'agir en justice afin d'obtenir des dommages et intérêts en cas de non-respect par le Client de la présente clause.

Cette clause est essentielle et déterminante dans la volonté de s'engager de la société « MBE » au titre des présentes conditions générales de vente.

## **11. INFORMATIONS PERSONNELLES DU CLIENT**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles qui le concerne, et qui ont été collectées par « MBE » dans un objectif de traitement des commandes. Le Client peut exercer ces droits en écrivant directement à la société « MBE » dont les coordonnées figurent en tête des présentes.

## **12. COMPETENCE ET CONTESTATIONS**

Les présentes CGV sont soumises à la Loi française et aux juridictions françaises.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de contestation, le client s'adressera en priorité à la société « MBE » pour obtenir un règlement amiable. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas l'obligation du Client à honorer ses engagements financiers envers la société « MBE ».

Sans solution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de NIMES (Siège social de la société), même en cas de pluralités de défendeurs ou d'appel en garantie, et pour toutes les procédures judiciaires ou administratives qui interviendraient.